

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 16 DECEMBRE 2021 A VOUZIER**

Présents : 001 POTRON Pierre , 002 ETIENNE Philippe , 006 NANJI Léopold , 010 CORNEILLE Jean-Pierre , 012 RATAUX Frédéric , 013 LALONDE Loïc , 014 GOMEZ Jean-Baptiste , 015 THIERION Vincent , 017 BESTEL Bernard , 021 LAURENT-CHAUVET Pierre , 022 DESTENAY Roland , 023 GENTY Jean Charles , 025 NIZET Sylvain , 026 LOBIDEL Alain , 028 MEIS Michel , 029 SIGNORET Francis , 031 LALLEMENT Séverine , 033 VAIRY Lionel , 034 CANNAUX Francis , 036 PIERSON Florent , 037 LEFORT Sylvie , 038 SEMBENI Anne , 040 MATHIAS Frédéric , 044 POUCET Eric , 045 QUEVAL Guillaume , 046 SINGLIT Benoît , 048 FOURCART Marie Hélène , 049 ANDREY Danièle , 051 RAGUET Philippe , 052 LELOUP Nathalie , 055 VERNEL Martine , 056 DANNEAUX Dominique , 057 DEMISSY Pierre , 058 RAULET Olivier , 060 MANCEAUX Christophe , 061 BOUILLEAUX Jean Pol , 062 PIEROT Chantal , 063 AUROUX Emmanuel , 064 MALVAUX André , 065 HARDY Jérôme , 066 OUDIN Denis , 067 ALBAUD Gilles , 068 HAULIN Bertrand , 069 OUDIN Hubert , 073 BOXEBELD Pascal , 074 DUMANGE Dominique , 075 GUERIN Anne Marie , 077 NAUDIN Muriel , 078 BONTEMPS Adrien , 080 LORFEUVRE Gérald , 081 ROBIN Dominique , 084 FLEURY Vincent , 085 DEGLAIRE Thierry , 086 MACHINET Thierry , 087 SALEZ René , 089 VAN DEN BERGH Charles , 091 BOUILLON Mathieu , 092 MOUTON Francis , 093 BOUILLON Daniel , 094 MINET Maxime , 095 RICHELET Jean-Pol , 098 BESANCON Tony , 099 LE GALL Jean François , 100 CANIVENQ Roland , 101 DAUPHY Bruno , 102 BAUDART Martine , 103 BERGERY Marie Claude , 105 CARPENTIER Dominique , 110 DION Valentine , 112 FESTUOT Annie , 115 MACHINET Jean Baptiste , 117 LAMPSON Nadège , 118 LEBON Christophe , 120 PAYEN Françoise , 121 RENOLLET Hubert , 122 MAROTEAUX Nathalie

Ont donné procuration : 004 LOUIS Jean-Marc (à 012 RATAUX Frédéric) , 005 CHANCE Jean Michel (à 010 CORNEILLE Jean-Pierre) , 008 CARRE Joël (à 001 POTRON Pierre) , 020 MARCHERAS Laetitia (à 029 SIGNORET Francis) , 024 DE POUILLY Jean (à 031 LALLEMENT Séverine) , 047 BECHARD Isabelle (à 040 MATHIAS Frédéric) , 076 GAVART Vincent (à 077 NAUDIN Muriel) , 090 PIRAS Caroline (à 092 MOUTON Francis) , 096 LESOILLE Patrick (à 093 BOUILLON Daniel) , 097 AUDEGOND Michaël (à 099 LE GALL Jean François) , 104 BOLY Francis (à 117 LAMPSON Nadège) , 107 COLSON Pascal (à 110 DION Valentine) , 108 COURVOISIER Frédéric (à 115 MACHINET Jean Baptiste) , 111 DUGARD Yann (à 120 PAYEN Françoise) , 116 LAIES Benoit (à 103 BERGERY Marie Claude)

Personnel communautaire présent : M. MAKSUD Léo, Directeur Général des Services, Mme ODIENNE Karine, Directrice Générale Adjointe et Karine GOLEBIEWSKI, Secrétaire de direction.



M. LORFOEUVRE Gérald est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.



1) PROCES VERBAL : Approbation du procès-verbal de la séance du 18/11/21

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire ADOPTE à hauteur de 83 voix POUR, 7 ABSTENTIONS (CARRE Joël (Pierre POTRON) , LALONDE Loïc , MATHIAS Frédéric, BECHARD Isabelle (Frédéric MATHIAS) , DEMISSY Pierre , OUDIN Hubert , CARPENTIER Dominique) et 1 Ne PREND PAS PART AU VOTE (ETIENNE Philippe)

2) DECHETS MENAGERS

• REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGÈRES : TARIFS 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DECIDE à hauteur de 48 voix POUR, 29 voix CONTRE : (LOUIS Jean-Marc (Frédéric RATAUX) , RATAUX Frédéric , LALONDE Loïc , THIERION Vincent , BESTEL Bernard , CANNAUX Francis , SEMBENI Anne , MATHIAS Frédéric , FOURCART Marie Hélène , LELOUP Nathalie , VERNEL Martine , DANNEAUX Dominique , DEMISSY Pierre , RAULET Olivier , HARDY Jérôme , ALBAUD Gilles , HAULIN Bertrand , BOXEBELD Pascal , GAVART Vincent (Muriel NAUDIN) , NAUDIN Muriel , BONTEMPS Adrien , DEGLAIRE Thierry , MACHINET Thierry , PIRAS Caroline (Francis MOUTON) , MOUTON Francis , BOUILLON Daniel , LESOILLE Patrick (Daniel 093 BOUILLON) , AUDEGOND Michaël (Jean François LE

GALL), LE GALL Jean François et 14 Abstentions : (POTRON Pierre , CARRE Joël (Pierre POTRON) , PIERSON Florent , BECHARD Isabelle (Frédéric MATHIAS) , RAGUET Philippe , PIEROT Chantal , OUDIN Hubert , ROBIN Dominique , VAN DEN BERGH Charles , BAUDART Martine , BOLY Francis (Nadège LAMPSON) , CARPENTIER Dominique , LAMPSON Nadège , LEBON Christophe) :

- ADOPTE les tarifs 2022 de la Redevance d'Enlèvement des Ordures ménagères tels que figurant en annexe de la présente délibération
- CHARGE le Président de l'application de cette décision.

3) FINANCES

- **DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET GENERAL**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DECIDE à hauteur de 84 voix POUR, 4 voix Contre : (MATHIAS Frédéric , BECHARD Isabelle (Frédéric MATHIAS) , DANNEAUX Dominique , ALBAUD Gilles et 3 Abstentions :(BESTEL Bernard , VERNEL Martine , SALEZ René) :

- D'ADOPTER la décision modificative du budget général comme suit :

Budget général :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 014 , article 7391173, Dégrèvement au titre du plafonnement de la CET sur la valeur ajoutée : + 9 000 €

Recettes de fonctionnement :

Chapitre 77 , article 7718 Autres produits exceptionnels sur opération de gestion : + 9 000 €

- **DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET DECHETS MENAGERS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE, à hauteur de 85 voix POUR, 2 voix CONTRE : (MATHIAS Frédéric , BECHARD Isabelle (Frédéric MATHIAS) et 4 ABSTENTIONS : DANNEAUX Dominique , ALBAUD Gilles , BOXEBELD Pascal , DEGLAIRE Thierry) :

- D'ADOPTER la décision modificative du budget Déchets ménagers comme suit :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011 , article 611 Sous-traitance générale : + 40 000 €

Chapitre 022, article 022 Dépenses imprévues : - 30 000€

Recettes de fonctionnement :

Chapitre 77 , article 7718 Autres produits exceptionnels: + 10 000 €

- **AUTORISATION DE PAIEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2022**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE, à hauteur de 89 voix POUR et 2 voix CONTRE (MATHIAS Frédéric , BECHARD Isabelle (Frédéric MATHIAS)) :

- AUTORISE le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les conditions suivantes :

BUDGET GENERAL

<i>Chap./Articles</i>	<i>Désignation</i>	<i>Budget 2021</i>	<i>Crédits pouvant être ouverts</i>
16	Emprunts et dettes assimilés	126 149,93	31 537,48
1641	Emprunts en euros	116 653,50	29 163,38
165	Dépôts et cautionnements reçus	9 496,43	2 374,11
20	Immobilisations incorporelles	496 075,49	124 018,87
202	Frais liés doc. urbanisme & numérisation cadastre	132 000,00	33 000,00
2031	Frais d'études	350 784,83	87 696,21
2033	Frais d'insertion	5 000,00	1 250,00
2051	Concessions et droits similaires	8 290,66	2 072,67
204	Subventions d'équipement versées	1 599 910,06	399 977,52
204121	Biens mobiliers, matériel et études	200 000,00	50 000,00
204132	Bâtiments et installations	659 077,31	164 769,33
20421	Biens mobiliers, matériel et études	493 110,00	123 277,50
20422	Bâtiments et installations	247 722,75	61 930,69
21	Immobilisations corporelles	360 808,94	90 202,24
21318	Autres bâtiments publics	131 321,75	32 830,44
2132	Immeubles de rapport	91 642,85	22 910,71
21578	Autre matériel et outillage de voirie	2 000,00	500,00
21732	Immeubles de rapport	23 657,20	5 914,30
2182	Matériel de transport	24 000,00	6 000,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	33 187,14	8 296,79
2184	Mobilier	5 000,00	1 250,00
2188	Autres immobilisations corporelles	50 000,00	12 500,00
23	Immobilisations en cours	5 486 012,62	1 371 503,16
2312	Agencements et aménagements de terrains	288 000,00	72 000,00
2313	Constructions	1 800 000,00	450 000,00
2317	Immo. corp. reçues au titre d'une mise à dispo.	3 398 012,62	849 503,16
26	Participations et créances ratt. à des particip.	20 000,00	5 000,00
261	Titres de participation	20 000,00	5 000,00

PARC ARGONNE DECOUVERTE

<i>Chap./Articles</i>	<i>Désignation</i>	<i>Budget 2021</i>	<i>Crédits pouvant être ouverts</i>
16	Emprunts et dettes assimilés	34 465,62	8 616,41
1641	Emprunts en euros	34 465,62	8 616,41
20	Immobilisations incorporelles	13 000,00	3 250,00
2031	Frais d'études	1 000,00	250,00
2033	Frais d'insertion	1 000,00	250,00
2051	Concessions et droits similaires	11 000,00	2 750,00
21	Immobilisations corporelles	73 713,15	18 428,29

21318	Autres bâtiments publics	14 000,00	3 500,00
2138	Autres constructions	15 693,66	3 923,42
2182	Matériel de transport	10 000,00	2 500,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	3 025,65	756,41
2184	Mobilier	4 000,00	1 000,00
2185	Cheptel	1 000,00	250,00
2188	Autres immobilisations corporelles	25 993,84	6 498,46
23	Immobilisations en cours	333 878,10	83 469,53
2313	Constructions	333 878,10	83 469,53

DECHETS MENAGERS

<i>Chap./Articles</i>	<i>Désignation</i>	<i>Budget 2021</i>	<i>Crédits pouvant être ouverts</i>
16	Emprunts et dettes assimilés	26 848,42	6 712,11
1641	Emprunts en euros	26 848,42	6 712,11
20	Immobilisations incorporelles	4 000,00	1 000,00
2033	Frais d'insertion	3 000,00	750,00
2051	Concessions et droits assimilés	1 000,00	250,00
21	Immobilisations corporelles	119 363,49	29 840,87
2138	Autres constructions	5 000,00	1 250,00
2182	Matériel de transport	30 000,00	7 500,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	10 000,00	2 500,00
2184	Mobilier	10 000,00	2 500,00
2188	Autres	64 363,49	16 090,87

BATIMENT D'ENTREPRISES

<i>Chap./Articles</i>	<i>Désignation</i>	<i>Budget 2021</i>	<i>Crédits pouvant être ouverts</i>
16	Emprunts et dettes assimilés	61 880,97	15 470,24
1641	Emprunts en euros	46 666,68	11 666,67
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	500,00
16873	Départements	13 214,29	3 303,57
21	Immobilisations corporelles	5 000,00	1 250,00
21318	Autres bâtiments publics	5 000,00	1 250,00

PISCINE

<i>Chap./Articles</i>	<i>Désignation</i>	<i>Budget 2021</i>	<i>Crédits pouvant être ouverts</i>
16	Emprunts et dettes assimilés	279 317,26	69 829,32
1641	Emprunts en euros	279 317,26	69 829,32
21	Immobilisations corporelles	93 642,00	23 410,50
21318	Autres bâtiments publics	93 642,00	23 410,50

- APPROBATION DE LA CONVENTION DE MOYENS 2022 A L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAUTAIRE SPL DESTINATION SUD-ARDENNE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE, à hauteur de 80 voix POUR, 5 voix CONTRE : (CANNAUX Francis , MATHIAS Frédéric , BECHARD Isabelle (Frédéric MATHIAS) , DEGLAIRE Thierry , BESANCON Tony et 6 ABSTENTIONS : (BESTEL Bernard , PIERSON Florent , FOURCART Marie Hélène , DANNEAUX Dominique , COLSON Pascal (Valentine DION) , DION Valentine) :

- APPROUVE la convention de moyens 2022 à signer avec l'office de tourisme intercommunautaire SPL Destination Ardenne telle que figurant en annexe de la présente délibération.
- CHARGE le Président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

4) ADMINISTRATION GENERALE

- AUTORISATION DES REPRESENTANTS A LA SPL DESTINATION SUD ARDENNE A ACCEPTER TOUTE FONCTION**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE, à hauteur de 85 voix POUR, 4 voix CONTRE : (LOBIDEL Alain , MATHIAS Frédéric , BECHARD Isabelle (Frédéric MATHIAS) , MANCEAUX Christophe et 2 ABSTENTIONS : (PIERSON Florent , DANNEAUX Dominique) :

- D'AUTORISER les représentants désignés de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise à accepter toutes les fonctions dans le cadre de la représentation qui pourrait être confiée au sein de la société publique locale « Destination Sud Ardenne »
- CHARGE le Président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.

5) DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

- APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS POUR L'ANIMATION TERRITORIALE ENTRE L'ASSOCIATION TERRITORIALE ARGONNE-PNR ET L'ENTENTE TERRITORIALE ARGONNE – NOUS ARGONNE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE, à hauteur de 86 voix POUR, 3 voix CONTRE : (CANNAUX Francis , MATHIAS Frédéric , BECHARD Isabelle (Frédéric MATHIAS) et 2 ABSTENTIONS (BESTEL Bernard , MANCEAUX Christophe) :

- D'APPROUVER la convention d'objectifs et moyens à signer à l'association Argonne – PNR telle que figurant en annexe
- CHARGE le Président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.

- **Concours « INNOV'ACTION EN ARGONNE ARDENNAISE »**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DÉCIDE, à hauteur 84 voix POUR, 3 voix CONTRE : (GOMEZ Jean-Baptiste , MATHIAS Frédéric , BECHARD Isabelle (Frédéric MATHIAS), 3 ABSTENTIONS : (VAIRY Lionel , CANNAUX Francis , BESANCON Tony) et 1 NE PREND PAS PART AU VOTE (DION Valentine) :

- DE VALIDER le règlement figurant en Annexe de la présente délibération
- D'AUTORISER la mise en œuvre opérationnelle du projet
- D'AUTORISER la création d'un jury de concours qui devra être composé d'élus communautaires et de représentants du monde socio-économique et de déléguer au Président ou à son représentant la désignation de ses membres.
- DE DELEGUER au Bureau communautaire la désignation des lauréats et l'attribution des prix, sur la base d'un avis préalablement émis par un jury
- DE CHARGER le Président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir

- **CONFIRMATION DE L'ELECTION DE LA PRESIDENCE ET DE LA VICE-PRESIDENCE DU GAL DE L'ARGONNE ARDENNAISE – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COLLEGE PRIVE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à hauteur de 88 voix POUR, 2 voix CONTRE : (MATHIAS Frédéric , BECHARD Isabelle (Frédéric MATHIAS)) et 1 ABSTENTION : (BESTEL Bernard) :

- De PRENDRE acte que Madame Marie-Christine GEANT a été élue Présidente et que Monsieur Benoît SINGLIT a été élu Vice-Président du GAL de l'Argonne Ardennaise,
- De PRENDRE acte de la désignation de Monsieur Nicolas POTIER en tant que représentant suppléant de l'association "Les Tourelles",
- De PRENDRE acte de la désignation de Monsieur Clément LESPRIIT en tant que représentant suppléant de l'association "Maison de la Nature",
- D'AUTORISER le Président à signer tous les actes à intervenir.
- D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

- **CONFIRMATION DE LA MODIFICATION DE LA MAQUETTE FINANCIERE LEADER DU GAL DE L'ARGONNE ARDENNAISE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à hauteur de 87 voix POUR, 2 voix CONTRE : (MATHIAS Frédéric , BECHARD Isabelle (Frédéric 040 MATHIAS) et 2 ABSTENTIONS :(BESTEL Bernard , DUMANGE Dominique.)

- APPROUVE la modification de la maquette financière LEADER comme suit :

Maquette financière LEADER		
Fiches actions	Montants FEADER avant abondement	Montant FEADER après abondement
N°1 - Bien vieillir sur le territoire	255 000€	313 273,50 €
N°2 - Animation pour favoriser le lien social	126 000€	264 129,00 €

N°3 - Mobilités	57 000€	57 000,00 €
N°4 - Tourisme	390 000€	390 000,00 €
N°5 - Economie	200 000€	285 647,00 €
N°6 - Coopération	59 600€	59 600,00 €
N°7 - Animation et fonctionnement	345 000€	439 016,50 €
Total	1 432 600€	1 808 666€

- AUTORISE le Président à signer tous les actes à intervenir.

6) RESSOURCES HUMAINES

- **PROTOCOLE DE TRANSFERT D'UN AGENT COMMUNAUTAIRE AU SEIN DE LA SPL OTINTERCOMMUNAUTAIRE « DESTINATION SUD-ARDENNE »**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à hauteur de 87 voix POUR, 2 voix CONTRE : (MATHIAS Frédéric , BECHARD Isabelle (Frédéric MATHIAS) et 2 ABSTENTIONS : (BESTEL Bernard , DUMANGE Dominique) :

- DE DELEGUER au Président l'approbation du protocole de transfert de personnel de l'agent concerné
- DE DONNER tous pouvoirs au Président ou son représentant dûment habilité, pour signer tous documents lié à la constitution de la SPL
- **CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR BESOINS SAISONNIERS ET ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITES POUR LE PARC ARGONNE DECOUVERTE EN 2022**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à hauteur de 84 voix POUR, 3 voix CONTRE : (NIZET Sylvain , MACHINET Thierry , BOUILLON Mathieu) et 4 ABSTENTIONS : (BESTEL Bernard , MATHIAS Frédéric , BECHARD Isabelle (Frédéric MATHIAS) , DUMANGE Dominique) :

- DE CREER les emplois suivants pour la saison touristique du Parc Argonne Découverte ;
- Un emploi non permanent d'adjoint administratif territorial pour exercer les fonctions d'agent d'accueil et d'animation Nature, à temps complet, d'une durée de 6 mois à compter de la date de recrutement,
- Rémunération sur la base de l'échelon 1 du grade.
- Un emploi non permanent d'adjoint administratif territorial pour exercer les fonctions d'agent d'accueil et d'animation Nature, à temps complet, d'une durée de 2 mois à compter de la date de recrutement,
- Rémunération sur la base de l'échelon 1 du grade.
- Un emploi non permanent d'adjoint technique territorial pour exercer les fonctions de serveur à temps complet, d'une durée de 2 mois à compter de la date de recrutement.
- Rémunération sur la base de l'échelon 1 du grade.
- Deux emplois non permanents de technicien territorial, pour exercer les fonctions d'animalier, à temps complet, d'une durée de 6 mois à compter de leur date de recrutement.
- Rémunération sur la base de l'échelon 1 du grade.

- Un emploi non permanent de technicien territorial, pour exercer les fonctions d'animateur / animalier d'un jour, à temps complet, d'une durée de 6 mois à compter de la date de recrutement.
Rémunération sur la base de l'échelon 1 du grade.
- Ces emplois seront occupés par des agents non titulaires conformément à l'article 3-2° de la loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée (**accroissement saisonnier d'activité**).
- Un emploi non permanent de technicien territorial, d'une durée de 8 mois pour exercer les fonctions de responsable de restauration à temps complet.
Rémunération sur la base de l'échelon 1 du grade.
- Un emploi non permanent d'adjoint technique territorial pour exercer les fonctions de serveur, à temps complet, d'une durée de 8 mois à compter de la date de recrutement.
- Un emploi non permanent de technicien territorial, d'une durée maximale d'un an pour exercer les fonctions d'animateur / animalier d'un jour – Instants photos, à temps complet.
Rémunération sur la base de l'échelon 1 du grade.
- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir
- **CREATION DES EMPLOIS SAISONNIERS 2022 POUR LE SERVICE COMMUN « SERVICES TECHNIQUES »**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à hauteur de 82 voix POUR, 3 voix CONTRE : (NIZET Sylvain , ALBAUD Gilles, MACHINET Thierry) et 6 ABSTENTIONS : (BESTEL Bernard , LALLEMENT Séverine , MATHIAS Frédéric , BECHARD Isabelle (Frédéric MATHIAS) , OUDIN Denis , DUMANGE Dominique) :

- AUTORISE le recrutement de 3 agents contractuels de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 2°) de la loi susvisée, pour une durée maximale de six mois. Les agents seront recrutés sur le grade d'adjoint technique pour exercer les fonctions d'agent des services techniques (missions d'espaces verts, de travaux polyvalents), à temps complet, d'une durée maximale de 6 mois à compter de la date de recrutement.
Leur rémunération sera calculée sur la base de l'échelon 1 du grade.
- CHARGE le Président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.
- **CREATION DE DEUX POSTES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DU PARCOURS EMPLOI COMPETENCES**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à hauteur de 80 voix POUR, 4 voix CONTRE : (NIZET Sylvain , RAGUET Philippe , OUDIN Denis , MACHINET Thierry) et 7 ABSTENTIONS : (BESTEL Bernard , LALLEMENT Séverine , VAIRY Lionel , MATHIAS Frédéric , BECHARD Isabelle (Frédéric MATHIAS) , ALBAUD Gilles , DUMANGE Dominique) :

- AUTORISE le recours à deux contrats dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences, **pour un emploi d'agent propreté voirie et un emploi d'agent polyvalent** dans les conditions suivantes :

Durée hebdomadaire afférente à l'emploi : 35 heures par semaine,

Durée du contrat : 6 à 12 mois, renouvelable

Rémunération au minimum égale au SMIC.

- AUTORISE le Président ou son représentant à signer les conventions avec le-prescripteurs et des contrats de travail à durée déterminée

Le prochain conseil communautaire est fixé le 03/03/2022

La séance est levée à 21h50.

Fait à Vouziers le 30/12/2021

Le Président,

Benoit SINGLIT



